

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 2018

tenue sous la présidence de M. P.-Y. FAVARGER

Présent-e-s	:	Mme	C.	ARMAND	Conseillère municipale	
		M.	F.	BALMER	Conseiller municipal	
		M.	A.	BAUDUCCIO	Conseiller municipal	
		M.	C.	COLQUHOUN	Conseiller municipal	
		Mme	A.	DÉRUAZ-LOMBARD	Conseillère municipale	
		M.	M.	FASSBIND	Conseiller municipal	
		M.	P.-Y.	FAVARGER	Conseiller municipal	
		M.	J.	GAST	Conseiller municipal	
		M.	F.	GROSS	Conseiller municipal	
		Mme	C.	HEINIGER	Conseillère municipale	
		Mme	D.	JOTTERAND	Conseillère municipale	
		Mme	F.	LAMBERT	Conseillère municipale	
		M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal	
		M.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal	
		M.	L.	MARTINEZ	Conseiller municipal	
		Mme	M	MATHEZ-ROGUET	Conseillère municipale	
		Mme	M.	MAYE	Conseillère municipale	
		M.	D.	MESSERLI	Conseiller municipal	
		Mme	A.-M.	NICOLAS	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOBANEK	Conseillère municipale	
		Mme	M.	SOMMER	Conseillère municipale	
		M.	J.	STROUN	Conseiller municipal	
		M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal	
		Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale	
			M.	J.-M.	KARR	Maire
			M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
			M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général
	Excusé-e-s		M.	F.	BORDA D'ÁGUA	Conseiller municipal
		Mme	M.	GARCIA BEDETTI	Conseillère administrative	
Public	:	AUCUN				
Procès-verbal	:	Mme Eliane MONNIN				

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018
2. Communications du Bureau
3. Election du Bureau du Conseil municipal
4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Propositions du Conseil administratif :
 - 6.1 Approbation des crédits supplémentaires 2017 et moyens de les couvrir
 - 6.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017
 - 6.3 Travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 140'000.- TTC)
 - 6.4 Travaux de construction du collecteur EU/EP sous le chemin de Grange-Falquet : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 640'000.- TTC)
 - 6.5 Travaux de mise en séparatif du collecteur EU/EP sous le chemin de la Paumière : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 700'000.- TTC)
7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Le Président, M. Pierre-Yves Favarger, ouvre la séance ordinaire du Conseil municipal à 20h32 et souhaite la bienvenue à tous. Il excuse Mme Garcia Bedetti, conseillère administrative, ainsi que M. Borda d'Água.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 avril 2018

Folio 6696, intervention de Mme Sobanek, modifications comme suit : [...] relève que tout ce que la commune a récemment vécu avec cette parcelle *est* un drame [...] (et non pas y compris un drame) ; [...] le PLR *n'a pas voulu que la commune achète* [...] (au lieu de a décidé de ne pas intervenir) ; supprimer ~~par la législation suisse~~ ; et un peu plus loin ; [...] *de proposer tout autre chose* (au lieu de décider tout soudain de réaliser une ferme urbaine) :

Folio 6697, remplacer « Entente » par « *Alternative* ».

Folio 6700 ; [...] *a chargé le Conseil administratif* (au lieu d'informer le Conseil administratif) ; *on avait parlé au Bureau de cela* (au lieu de [...] avait déjà informé le Bureau.

Folio 6706, il s'agit de **229** demandes (et non de 29 demandes).

Folio 6707, intervention de Mme Lambert : [...] le rapport d'activité ne se trouve pas sur le site Internet de la commune mais sur le site de *ces associations* ; ensuite ajouter : [...] de toute manière, elle ne pense pas qu'il soit pertinent de faire des doublons *de motions*.

Folio 6708, préciser : dans le rapport d'activité de *l'association Survap* (et non dans le rapport d'une association).

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote.

- Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018 est adopté par 23 voix pour, soit à l'unanimité.

2. Communications du Bureau

Le Président a eu la confirmation de la part de la Codha que l'ensemble du Conseil municipal est invité à la fête marquant l'inauguration officielle de sa construction située au chemin Jean-Jacques Rigaud, le samedi 26 mai dès 13 heures.

Le Président annonce que les tournois de pétanque et de football des élus auront lieu le samedi 2 juin.

Enfin, le Président annonce le dépôt d'une motion déposée par le groupe l'Alternative concernant les abribus et qui sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

3. Election du Bureau du Conseil municipal

M. Fassbind annonce que M. Colquhoun le remplacera désormais au Bureau.

Le Président annonce les membres du Bureau :

Groupe PLR : MM. Colquhoun et Borda d'Água

Groupe des Verts : MM. Le Guern et Gross

Groupe l'Alternative : Mme Sobanek et M. Favarger

Mme Sobanek aimerait préciser qu'un changement a été demandé concernant le jour de réunion du Bureau qui a lieu le lundi entre 12h00 et 14h00. Le groupe l'Alternative aurait voulu proposer Mme Armand mais cette dernière n'est jamais disponible le lundi. Le sujet sera abordé lors de la prochaine séance du Bureau

Le Président soumet au vote la composition du Bureau pour la période comprise entre le 1^{er} juin 2018 et le 31 mai 2019:

Président du Bureau et du Conseil municipal : M. Gross

Vice-président : M. Colquhoun

Secrétaire : Mme Sobanek

Membres : MM. Borda d'Água, Le Guern et lui-même.

- Le Bureau est élu à l'unanimité (moins les abstentions de ses membres).

4. Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

M. Le Guern rappelle que le lundi 7 mai, aura lieu une séance de la commission Territoire élargie à l'ensemble du Conseil municipal. Le sujet est la présentation de la stratégie relative à la zone villas dans le cadre du plan directeur communal, en vue de la préparation des séances avec les associations de quartier pour recueillir leurs avis.

Mme Nicolas donne lecture de son rapport :

Le 24 avril, la commission Sociale a reçu Madame Maeva Mouton, dans le cadre de sa demande de stage pour son master. Dans sa présentation, elle s'est proposé d'aider la commune à obtenir le label « Commune en santé ».

Ce Label a été initié par la promotion santé Valais, suivi des cantons de Vaud, de Fribourg, de Thurgovie, Neuchâtel et du Jura. À Genève les communes d'Onex, de Chêne-Bourg, et Puplinge ont déjà eu ce label en 2017.

L'évaluation se fait sur 6 mesures de promotion de la santé

- 1- La politique de la commune*
- 2- L'animation et les fêtes,*
- 3- La famille et la solidarité,*
- 4- L'école,*
- 5- Les espaces publiques,*
- 6- L'économie et le commerce, mesure.*

Ce qu'il peut apporter

Il permettra, de faire un bilan sur les mesures déjà existantes qui favorisent la promotion de la santé dans la commune et de même d'avoir une vraie réflexion sur l'orientation et le développement dans ce domaine.

Ce label gratuit, est renouvelable tous les 3 ans.

Obtenir ce label, c'est une opportunité à saisir pour la commune. Il sera bénéfique et donnera une impulsion positive à des initiatives communales pour le bien-être des habitants de la commune. Il potentialisera une image encore plus valorisante pour la commune.

On encourage vivement la Commune à s'engager dans ce processus pour l'obtention de ce label.

M. Lecour, qui a assisté à la séance de la commission Sociale, à laquelle Mme Nicolas fait référence, tient à préciser que ce n'est pas du tout ce qui a été dit. La commission s'est plutôt opposée et ne voyait pas le bien-fondé d'entrer en matière. Il est surpris de la prise de parole de Mme Nicolas.

Mme Lambert confirme les propos de M. Lecour.

Mme Nicolas rappelle que Mme Mouton avait fait une demande de stage. Elle essaie simplement d'expliquer ce qu'est le label et ce qu'il peut apporter à la commune.

Le Président demande si Mme Nicolas entend que tous les membres du Conseil disposent de son texte et qu'ensuite le sujet soit repris.

Mme Nicolas explique qu'il s'agit d'une information.

Revenant sur la proposition du Président, Mme Déruaz-Lombard note que cela voudrait dire que le travail de la commission ne sert à rien, puisqu'elle a déjà reçu cette personne, qu'il y a eu des discussions et que des décisions ont été prises. Il faut lire le procès-verbal de ladite commission.

5. Communications du Conseil administratif

Le Président passe la parole à M. Karr, Maire.

TERRITOIRE ET VILLAGE DE CHENE-BOUGERIES

Initialement prévue lors de la prochaine séance de la commission Territoire du 7 mai, la présentation de l'état d'avancement du dossier relatif aux échanges parcellaires à venir entre la commune, la Codha et la société Valres Fund Managment SA, en vue de pouvoir aménager l'espace public intérieur du village, est reportée à une date ultérieure.

En effet, la séance du 7 mai sera quant à elle élargie à l'ensemble des membres de votre Conseil, pour une présentation de l'état d'avancement du dossier relatif au Plan directeur communal.

Interpellé par des riverains concernant la délivrance par le DALE de l'autorisation de construire DD 109 912 relative à un projet développé au chemin de la Paumière, le Conseil administratif a décidé, nonobstant le préavis défavorable qui avait été émis par la commune dans le cadre de ce dossier, de ne pas associer cette dernière au recours que lesdits riverains comptent former contre cette autorisation, laquelle a été délivrée sous des conditions qui ne sont aujourd'hui pas matériellement réunies.

Pour ma part, j'estime que le DALE écarte trop souvent nos préavis communaux, sachant par avance, que les autorités communales ne feront pas valoir leurs intérêts en justice, alors que d'autres communes telles que Vandoeuvres, Collonge-Bellerive ou Thônex font parfois recours contre des autorisations de construire délivrées par le Département, en particulier lorsque ces dernières représentent des cas d'école ou bien que l'autorité administrative qui a délivré l'autorisation de construire ne tient manifestement pas compte de faits pertinents.

BIODIVERSITÉ ET ESPACES PUBLICS

Une séance a eu lieu le 24 avril à avec la DGT en présence de représentants des villes de Genève et de Thônex ainsi que de la commune de Chêne-Bourg en lien avec les traversées de la Voie verte CEVA et ses signalisations.

Concernant ces dernières, il convient de rappeler que les frais relatifs à leur pose incomberait aux CFF, par l'intermédiaire de la direction de projet CEVA, tandis que les frais d'entretien incomberont aux communes.

Sachez encore que la DGT exclut l'éventuelle pose de barrières aux traversées de la Voie verte mais que nous envisageons pour notre part, en étroite concertation avec les autres

communes concernées, que des panneaux d'informations destinés aux cyclistes soient installés.

De plus, l'éventuelle constitution d'un groupe intercommunal en charge, entre autres, du futur entretien de la Voie continue d'être examinée.

Feu et PC

ORPC – Sauveteurs – pompiers

Concernant notre Compagnie des sauveteurs auxiliaires, j'ai participé le vendredi 20 avril à son assemblée générale, au cours de laquelle 5 membres de la Compagnie se sont engagés à assumer pour une période d'une année chacun, le rôle de chef.

Le premier mandat sera exercé, comme l'a décidé cette assemblée générale, par M. Jean-Charles Sommer, étant encore précisé que M. Frédéric Reverdin, chef ad intérim de la Compagnie, n'avait pas souhaité se porter candidat.

Concernant notre Compagnie 21 des sapeurs-pompiers, le Conseil administratif a décidé, sur proposition, comme à l'accoutumée, du Commandant de la Compagnie, d'accepter la démissions du fourrier Yves Cochard, en raison de sa retraite au 30 juin 2018 ainsi que la démission du sergent Philippe Veronese au 30 avril 2018.

Par ailleurs, et sur proposition toujours du Commandant de la Compagnie, notre Conseil a décidé d'accepter la nomination, au grade de fourrier, du sergent Florent Roulin.

DIVERS

Suite à l'interpellation de M. Jean Le Guern, lors de la séance de votre Conseil du 12 avril concernant la mise en ligne sur le site Internet communal des diverses décisions prises par le Conseil administratif, ce dernier a décidé de ne pas modifier sa pratique actuelle consistant à vous communiquer ses diverses décisions dans le cadre des séances ordinaires du Conseil municipal.

Sachez encore que notre Conseil a décidé que ma collègue, Mme Marion Garcia Bedetti, exercera la fonction de Maire pour la période comprise entre le 1^{er} juin de l'année en cours et le 31 mai 2019.

Le Conseil administratif a récemment reçu une information de la Poste concernant l'activité commerciale de l'Epiconches Sàrl, laquelle ne fonctionnerait pas comme escompté.

Quoi qu'il en soit, la titulaire du bail a demandé sa résiliation extraordinaire au 31 courant.

À cet égard, une rencontre est prévue le mercredi 16 mai avec des représentants de la Poste afin de définir l'avenir de la desserte de Conches.

En l'absence de Mme Garcia Bedetti, le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif donne lecture des communications de Mme Garcia Bedetti, en l'absence de celle-ci.

AFFAIRES SOCIALES

Une « action canicule » développée par le service de la Police municipale et notre Bureau des affaires sociales, sera à nouveau mise en place cet été, en partenariat avec le Département de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Santé (DEAS).

Ainsi, un courrier d'information sera adressé à tous les aînés-s de 75 ans et plus, accompagné d'un flyer consacré aux « 3 règles d'or pour les personnes âgées lors de grandes chaleurs ».

Culture

Les événements à venir

La traditionnelle Fête des Voisins aura lieu le vendredi 25 courant. Comme chaque année, la Ville de Chêne-Bougeries soutiendra cette fête en proposant à ses communiens des affiches, invitations, t-shirts, ballons et prêts de bancs et tables.

Ensuite, M. Locher donne lecture de ses communications.

La dernière séance de votre Conseil ayant eu lieu il y a 3 semaines et les diverses propositions de délibérations figurant à l'ordre du jour de votre séance relevant de mes dicastères, je n'ai que deux communications à vous faire ce soir.

Ainsi, les membres de la commission des Bâtiments et Travaux seront saisis, lors de leur prochaine séance prévue le 14 courant, d'une proposition de mis à jour, pour un montant arrêté à CHF 1'2000'000.- TTC, des installations liées à la sécurité incendie et au contrôle des accès à l'ensemble de nos bâtiments publics communaux.

Cet objet figurera d'ailleurs pour préavis lors de la séance de la commission des Finances prévue le lendemain, au cours de laquelle ses membres seront également appelés à préavis un crédit d'investissement et financement relatif à l'acquisition de surfaces en PPE, en rez-de-chaussée d'un bâtiment à construire dans le périmètre du PLQ dit « Challendin » et destiné à un futur Espace de Vie Infantile (EVE).

6. Propositions du Conseil administratif

Le Président signale qu'on lui a fait part d'une motion d'ordre concernant les points 6.1 et 6.2 de l'ordre du jour. Il donne la parole à M. Le Guern.

M. Le Guern confirme qu'il dépose une motion d'ordre concernant l'entrée en matière sur les points cités de l'ordre du jour. Le Bureau avait demandé, lors de sa séance du 23 avril 2018, de reporter le vote sur ces points à une date ultérieure, compte tenu du manque de documents importants relatifs à ces points. Toutefois, l'administration communale a passé outre cette décision du Bureau et a maintenu ces points à l'ordre du jour de cette séance.

Les motivations du Bureau étaient les suivantes. Le préavis de la commission des Finances du 19 avril 2018 a été voté alors que des documents essentiels n'avaient pas été communiqués aux commissaires. En effet, les informations relatives aux comptes par nature, au bilan, au compte des investissements et au compte de variation de la fortune n'étaient pas disponibles. De plus, la liste des crédits supplémentaires qui est proposée ce soir au vote du Conseil est différente de celle votée par la commission des Finances et aucune explication n'a été donnée concernant ce changement. Enfin, le rapport des réviseurs n'avait pas encore été diffusé lorsque le Bureau s'est réuni, ce qui n'a pas permis à M. Le Guern de vérifier les chiffres soumis au vote de ce soir.

Un rapport succinct a été transmis au Conseil municipal, six jours avant la séance de ce soir. Quant au rapport complet, il a été transmis 48 heures avant cette séance, ce qui laisse peu de temps pour prendre connaissance d'un document de 87 pages. L'art. 48 let. d) de la LAC stipule que le Conseil administratif doit présenter au Conseil municipal, au moins deux semaines avant la délibération, le compte de fonctionnement, le compte d'investissement, le compte de variation de la fortune et le compte-rendu financier qui doit contenir le bilan et les divers tableaux demandés par le Service de surveillance des communes.

Enfin, le conseiller administratif en charge des Finances a supprimé, sans consultation préalable du Bureau, la séance des commissions Réunies agendée au 26 avril. Cette séance aurait pu permettre de combler le manque d'informations lié à la présentation de ces comptes mais elle a malheureusement été supprimée de façon unilatérale. Pour toutes ces raisons, le groupe des Verts demande de voter sur une entrée en matière et appelle à un report à une date ultérieure du vote des points 6.1 et 6.2.

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher tient tout de suite à préciser que l'administration communale n'est pas responsable du maintien de ces points à l'ordre du jour. Dans le cadre de ses prérogatives, le Conseil administratif a décidé de les maintenir afin de respecter les délais légaux d'approbation des comptes communaux. Le Conseil municipal a reçu, conformément à la LAC, l'intégralité des documents idoines. L'organisation de ces documents appartient au Conseil administratif et il se trouve que celui-ci fournit beaucoup plus de documentation au Conseil municipal que ce qui est prévu par la LAC. Le Conseil municipal a ainsi reçu un rapport complet ainsi qu'un rapport succinct de l'organe de révision. M. Locher admet qu'une certaine confusion a peut-être été ressentie à réception de la liste des crédits budgétaires supplémentaires à voter. Comme cela a été expliqué en commission, le Conseil administratif a souhaité présenter au Conseil municipal une liste comprenant l'intégralité des dépassements par rapport au budget qui avait été voté en 2016. Il se trouve que plusieurs crédits complémentaires ont été votés en cours d'année ainsi qu'un montant conséquent pour divers amortissements extraordinaires. Par souci de clarté, le Conseil administratif a pensé qu'il était judicieux que ces sommes figurent dans cette liste. Cela étant, il va de soi que le Conseil municipal ne peut guère se prononcer à nouveau sur ces montants qu'il a d'ores et déjà votés, raison pour laquelle la liste définitive des dépassements soumise au vote ne fait plus mention de certains dépassements ayant déjà fait l'objet d'un vote préalable par le Conseil municipal.

M. Locher pense que l'intervention de M. Le Guern relève du rôle qu'il a à y jouer. Il certifie que dans tous les cas, en décidant de mettre à l'ordre du jour ces deux points, la démarche du Conseil administratif est tout à fait conforme aux prescriptions légales.

M. Le Guern se réfère à nouveau à l'art. 48 let. d) de la LAC qui énonce clairement que le Conseil administratif a le pouvoir, et même le devoir, de présenter au Conseil municipal à l'avance les comptes à voter. Dans les faits, la documentation n'a pas été fournie dans les délais prévus, ce qui implique que les conseillers municipaux n'ont pas eu le temps nécessaire pour l'étudier. M. Le Guern signifie qu'il possède une bonne connaissance du fonctionnement des institutions communales et il pense que le Conseil administratif se doit de respecter ces institutions.

Mme Sobanek a, comme M. Le Guern, consulté la LAC pour savoir à qui appartenait la compétence d'inscrire ces points à l'ordre du jour. Il ressort de la loi que la compétence appartient effectivement au Conseil administratif, mais la loi précise clairement que la présentation doit porter sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité. Mme Sobanek pense que cet aspect peut être discuté. Il est effectivement gênant pour un délibératif de milice de ne pas avoir suffisamment à l'avance des documents aussi ardues que des bilans et des rapports de vérifications de comptes, ceci d'autant plus dans une période chargée par d'autres activités politiques. Le groupe l'Alternative tient à souligner ce point négatif et trouve également regrettable la non-tenu de la séance de vérification des comptes ainsi que celle des commissions Réunies. Pour Mme Sobanek, le fait que d'autres communes ne fonctionnent pas de cette manière n'est pas un argument recevable. La commune de Chêne-Bougeries reçoit régulièrement des reproches de la part des communiens ou des conseillers municipaux sur le manque de transparence. S'agissant des finances, la compréhension d'un budget et de comptes est une tâche ardue pour laquelle il est important que la possibilité soit donnée aux membres du Conseil municipal de poser ouvertement des questions à des personnes qui sont habituées à l'exercice. La démocratie est à ce prix et Mme Sobanek relaie la demande du groupe l'Alternative pour que, l'année prochaine, ces questions puissent être posées dans le cadre d'une séance des commissions Réunies. Mme Sobanek entend souvent des propos élogieux sur la rapidité et l'efficacité du privé et sachant que la commune possède un comptable et un organe de révision privés, elle ne comprend pas que les documents aient autant tardé à arriver. Elle souhaiterait plus de fermeté à l'égard de ces acteurs pour que les documents soient disponibles dans les délais impartis.

Mme Nicolas rappelle que chaque année, une séance des commissions Réunies est organisée dans le cadre de laquelle des questions peuvent être posées afin de pouvoir mieux comprendre les comptes, alors que cette année la séance a été purement et simplement annulée. L'annonce a été faite par M. Locher lors de la dernière séance de la commission des Finances sous l'excuse que certaines personnes ont fait remarquer que ce type de séance ne se faisait pas dans certaines petites communes de droite. Pour Mme Nicolas, il est important de conserver une organisation lorsqu'elle est efficace et surtout d'éviter de la changer pour imiter les autres communes. Cette annulation a provoqué des insatisfactions auprès de certains groupes politiques. Le groupe l'Alternative critique cette façon de faire et trouve inacceptable de prendre une telle décision sans prévenir l'intégralité des membres du Conseil municipal. Mme Nicolas regrette que l'annonce ait été faite en fin de séance car une discussion sur les comptes n'a pas été possible. Les membres de la commission des Finances, tout comme les personnes ne faisant pas partie de cette commission, ont été pénalisés car un espace de discussion a été supprimé. Le groupe l'Alternative n'a pas apprécié l'annulation de la séance des commissions Réunies et propose au conseiller administratif, M. Locher, de maintenir pour l'avenir cette séance des commissions Réunies consacrée à l'examen des comptes de la commune afin de permettre à tous les membres du Conseil municipal de s'exprimer librement et démocratiquement sur ces comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède au vote sur le maintien à l'ordre du jour des points :

- 6.1 *Approbation des crédits supplémentaires 2017 et moyens de les couvrir et*
- 6.2 *Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017 :*

- Par 13 voix pour et 10 voix contre, les membres du Conseil municipal décident de maintenir les points 6.1 et 6.2 à l'ordre du jour de la séance.

Le Président reprend l'ordre du jour.

6.1 Approbation des crédits supplémentaires 2017 et moyens de les couvrir

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher rappelle que ceux qui le souhaitent peuvent relire la délibération. Les explications ayant déjà été données, il n'a pas grand-chose à ajouter si ce n'est que les moyens sont suffisants pour couvrir ces crédits supplémentaires. Il rappelle toutefois que le calendrier des travaux relatif à l'étude des comptes a été présenté au Conseil municipal. En date du 12 avril, ce dernier a été informé dans les détails du planning prévu et qu'à ce moment aucun membre du Conseil n'a réagi.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind indique que la commission des Finances a traité cet objet lors de sa séance du 19 avril. À cette date, le rapport de révision n'était pas disponible. Le réviseur, M. Decouvette, a informé que le rapport était en cours d'élaboration et que les comptes étaient conformes. Une présentation très détaillée a été faite concernant les différentes sources de financement de la commune et notamment les impôts. Il ressort de cette présentation que la structure des contribuables de la commune est très stable avec une tendance à la hausse des recettes. Une grande partie des revenus de l'impôt provient d'éléments tels que les biens immobiliers et la fortune des contribuables, mais peu de recettes proviennent comparativement des personnes morales. Il semble que cette tendance continuera pour l'avenir. Durant cette séance, un temps a été donné pour les questions-réponses. La commission des Finances a préavisé favorablement les comptes par 5 voix pour et 2 abstentions.

Mme Sobanek a trouvé la présentation du rapport du vérificateur des comptes plus détaillée que d'habitude, ce qu'elle a apprécié. Grâce à ce rapport, elle a enfin pu trouver le montant relatif à la taxe professionnelle que la Commune serait susceptible d'encaisser. Pour donner des chiffres, elle indique que ce sont CHF 1'565'670.- qui sont « offerts » par la commune. L'encaissement de cette taxe ne changerait pas le volume de travail de l'administration. Elle pense qu'il est important de savoir que la commune offre ce montant à des entreprises qui n'auraient peut-être pas besoin d'un tel soutien. Par ailleurs, le groupe l'Alternative regrette que pour les immeubles locatifs, les loyers continuent à augmenter. Elle sait que le discours tenu par rapport à cette question consiste à fixer les loyers au minimum de la LDTR, mais elle souhaite rappeler que cette loi donne des minimas. Ce n'est pas une raison pour augmenter des loyers bas à ces seuils car au final cette loi a pour but de combattre les hausses de loyer.

Mme Sobanek espère que ces immeubles vont enfin revenir à la Fondation communale pour le logement, afin qu'elle puisse travailler sur cette question. Mme Sobanek indique qu'elle aurait voté l'approbation des comptes si le processus s'était déroulé différemment. Le groupe l'Alternative va donc s'abstenir pour le point 6.2 de l'ordre du jour mais va voter favorablement le point 6.1

M. Ulmann souhaite rebondir sur les propos de Mme Sobanek et précise que lorsque la commune ou l'État ne lève pas d'impôt ce n'est pas un cadeau qui est fait à l'assujetti mais plutôt une abstention de prendre à l'assujetti ce qu'il a gagné. Il s'agit d'un cadeau que la commune ne se fait pas en ne levant pas cet impôt.

M. Le Guern indique que pour les crédits supplémentaires, sur un total de CHF 1'777'000.-, CHF 1'235'000.- sont relatifs à des dépassements supérieurs à 5% ou supérieurs à CHF 10'000.- en valeur absolue. C'est encore une fois contraire aux prescriptions de la LAC et ceci malgré un gonflement fictif du budget de CHF 2'700'000.-. Pour les comptes 2018, le nouveau règlement d'application de la LAC fait explicitement mention qu'un dépassement de 5% de la ligne budgétaire doit faire l'objet d'un vote préalable du Conseil municipal. Par ailleurs, le système MCH2 ne permettant pas l'artifice des compléments du budget auquel il a été procédé l'année dernière, M. Le Guern craint que les réveils soient douloureux si les pratiques du Conseil administratif ne changent pas. Compte tenu de l'absence de vote par le Conseil municipal sur ces dépassements, le groupe des Verts votera contre l'approbation de ces crédits supplémentaires.

M. Fassbind, qui a participé à la séance du Bureau où la décision a été prise de retirer ce point de l'ordre du jour, s'est posé passablement de questions sur ce sujet. Il est donc allé regarder ce qui se pratiquait dans les communes environnantes. Force est de constater que ces communes ont mis en place le système qui a été suivi cette année à Chêne-Bougeries. M. Fassbind pense qu'il y a erreur sur le combat mené et que les conseillers municipaux ne sont pas là pour faire le procès de la comptabilité communale et de tout le travail réalisé par l'administration communale durant l'année. Ils sont là pour faire un travail d'acceptation des comptes et, d'une certaine façon, de décharge des milliers d'opérations qui ont été traitées pendant l'année. Dans les autres communes, cette acceptation est plutôt quelque chose de rituel où finalement le Conseil municipal montre aussi sa confiance envers l'administration. À cet égard, M. Fassbind indique que l'année dernière, dans les autres communes, les délibérations concernant l'approbation des comptes ont été prises à l'unanimité. Le rapport de la commission des Finances est généralement assez succinct, avec peut-être quelques considérations politiques mais en aucun cas le type de discussions qui peuvent se tenir au sein de ce Conseil. M. Fassbind a l'impression que les conseillers se trompent de jeu ou de règles et regrette la façon dont les discussions sont menées. Le groupe PLR constate que les comptes sont tenus, qu'ils le sont depuis des années et que de prime abord, il n'y a guère de surprises à attendre concernant les rentrées fiscales. Le groupe PLR encourage le Conseil administratif à tenir le cap comme il le fait et remercie toute l'administration communale ainsi que les collaborateurs externes qui ont finalement fait en sorte que ce résultat soit possible. Le groupe PLR compte approuver ces comptes.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES SUPPLÉMENTAIRES 2017
ET MOYENS DE LES COUVRIR

Vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 2 abstentions, par la commission des Finances le 19 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 16 voix pour et 7 voix contre,

- d'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2017 suivants pour un montant total de CHF 1'477'136.02, tels que figurant dans le détail des dépassements sur les dépenses ci-joint;
- ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

6.2 Approbation du compte de fonctionnement, du compte d'investissement, du financement des investissements, du compte de variation de la fortune et du bilan 2017

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

M. Locher doit avouer qu'il trouve l'attitude du Conseil un petit peu démotivante. Il rappelle qu'un travail absolument considérable a été effectué de sa part ainsi que de la part du secrétariat général, des mandataires en charge de la comptabilité et de l'ensemble des collaborateurs-trices de l'administration communale pour mettre au point le budget 2017. Ce budget a été réfléchi pour pouvoir subvenir aux divers besoins de fonctionnement et assumer les prestations communales à l'attention des communiens. Tout au long de l'année, le Conseil administratif s'est évertué à contrôler que le budget, tel qu'il avait été voté par le Conseil, soit respecté, qu'il y ait un minimum d'engagements à mauvais escient et d'arriver avec des comptes présentés, selon M. Locher, de manière tout à fait orthodoxe et extrêmement claire. Contrairement à certaines assertions, à la lecture du rapport du réviseur, M. Locher n'a rien trouvé qui remette en cause la bonne tenue de la comptabilité communale, l'utilisation pertinente des deniers communaux ainsi que l'affectation de ces sommes pour le bien de la collectivité telle que le Conseil l'a votée dans le cadre du budget. Maintenant, le fait qu'une partie du Conseil souhaite prétendre que ces comptes ne vont pas et les refusent, est un peu une gifle. M. Locher avoue ne pas bien comprendre. Malgré ces assertions, à moins que les réviseurs se trompent, les comptes en tant que tels sont clairement des comptes qui

correspondent à ce qu'ils doivent être, raison pour laquelle M. Locher ne peut que proposer et recommander au Conseil municipal de les approuver.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind n'a rien à ajouter par rapport à ce qu'il a dit précédemment.

Le Président ouvre la discussion.

Mme Sobanek indique que le groupe l'Alternative, pour la majorité des points, est du même avis que M. Locher et trouve que les comptes sont bien tenus. Le rapport des réviseurs est très complet, ce qu'elle a apprécié, mais elle regrette de ne pas avoir pu en prendre connaissance à temps. Elle concède que l'attitude du Conseil peut être perçue comme celle de censeurs romains mais elle trouve important que dans une ville de plus de 11'000 habitants avec un budget de plus de CHF 40 millions, le processus d'adoption des comptes soit mené correctement. Ce qui a déplu au groupe l'Alternative est de ne pas avoir pu prendre connaissance des documents dans un délai raisonnable. Le groupe l'Alternative était décidé à voter les comptes mais va finalement s'abstenir pour cette raison. Le groupe l'Alternative remercie grandement toute l'administration pour le travail effectué mais ne cautionne pas la non-tenue des délais.

M. Messerli a une question qu'il n'a pas eu l'occasion de poser à un autre moment. Par rapport au poste des honoraires relatifs aux mandats externes, il souhaite obtenir des explications quant au montant dépensé pour les procédures juridiques dans le cadre des litiges avec le jardin d'enfants « Les Castagnettes ».

Le Président indique que malheureusement, Mme Garcia Bedetti n'est pas présente ce soir et donne la parole à M. Locher.

M. Locher indique que ce point ressort d'un dicastère de Mme Garcia Bedetti et qu'il ne connaît pas la réponse qu'elle y apporterait. Pour sa part, il répondrait que la situation est toujours la même, à savoir que la procédure est en cours. Pour le surplus, il ne souhaite pas s'exprimer plus avant. Il indique que ces questions doivent être posées dans le cadre de la commission des Finances, et non dans le cadre de ce Conseil.

M. Messerli est un petit peu étonné de cette réponse car il se trouve que les comptes sont traités dans le cadre de ce Conseil. Certes, une procédure est en cours, néanmoins, des montants ont été dépensés durant l'année 2017 et devraient donc apparaître dans les comptes. Ce sont ces montants qui intéressent M. Messerli et il aimerait obtenir une réponse à sa question.

Mme Armand aimerait revenir sur la situation dont a parlé M. Fassbind concernant les autres communes. La situation idyllique où le Conseil municipal est une chambre d'enregistrement enthousiaste et peu regardante du contenu des comptes n'est pas celle qu'elle envisage dans le cadre de son mandat de conseillère municipale. Elle rappelle que l'étude du budget et l'étude des comptes, constituent la mission principale des conseillers municipaux qui sont élus pour cela. Elle refuse que le Conseil municipal soit une simple chambre d'enregistrement qui n'aurait aucune volonté ou aucun temps pour mettre son nez dans les comptes. Cela ne signifie pas qu'elle refuse les comptes, qu'elle trouve très bien tenus, mais elle ne souhaite pas que le Conseil se limite à être une chambre d'enregistrement ; elle aimerait que son

mandat de conseillère municipale soit respecté et qu'elle ait la possibilité de pouvoir l'exécuter correctement.

M. Fassbind croit que la possibilité a été donnée de poser des questions au sein de la commission des Finances, ce que Mme Armand a d'ailleurs fait. Le but n'est pas que le Conseil municipal soit une chambre d'enregistrement mais de savoir où placer le curseur. La question est de savoir s'il faut aller fouiner dans les factures et chercher d'éventuelles anomalies dans les comptes ou plutôt se retrouver dans un processus d'acceptation et de valorisation du travail effectué pendant l'année sachant que des garde-fous sont mis en place, notamment à travers le système comptable, le contrôle de l'État et l'organe de révision. Il existe d'autres moyens de poser des questions, à d'autres moments, sur des processus en cours. M. Fassbind n'est pas persuadé que le moment de l'approbation des comptes soit celui où il faut lancer des procès d'intention sur des points particuliers, il s'agit plutôt de vérifier que les comptes sont bien tenus. Les questions précises peuvent être posées en commission.

M. Ulmann croit que Madame Armand n'a peut-être pas compris ce qu'était l'approbation des comptes. Quand le Conseil municipal approuve les comptes, il agit effectivement comme une chambre d'enregistrement car à ce moment, soit les comptes reflètent la réalité des dépenses et de la fortune, soit ils ne la reflètent pas. S'il y a des désaccords concernant l'utilisation des fonds dont la commune dispose, notamment lors de l'octroi de crédits, l'avis politique peut se faire valoir en commission. Dans un cadre réglementaire communal avec un plan comptable et un réviseur, les comptes sont tenus correctement ou ne le sont pas. Si les comptes sont bien tenus, il faut les approuver, cela n'empêche pas d'avoir la liberté de manifester son désaccord politique lorsqu'une problématique portant sur un crédit spécifique est abordée.

M. Le Guern ne va pas détailler tout ce qu'il a à dire sur le compte de fonctionnement car il a beaucoup de remarques. Il aurait préféré pouvoir faire ces remarques en séance de commission des Finances ou en séance des commissions Réunies. Il souhaite tout de même signaler quelques points. Tout d'abord, M. Le Guern constate que les amortissements ordinaires du patrimoine administratif s'élèvent à CHF 4.5 millions. Ils sont en baisse constante depuis plusieurs années ce qui est un signe du manque de renouvellement de ce patrimoine. Les amortissements complémentaires votés en 2015 et le faible niveau d'investissement en 2017 à CHF 3.7 millions vont encore faire baisser drastiquement le chiffre durant l'année en cours, engendrant ainsi une capacité d'autofinancement qui sera très faible si un bénéfice substantiel ne vient pas balancer celui de 2017. M. Le Guern avait également posé une question concernant la reprise des provisions lorsque les crédits d'amortissements complémentaires ont été votés. Il avait demandé s'il n'était pas possible de compenser cette reprise par d'autres provisions. Aucune réponse ne lui a été donnée mais il a constaté, à la lecture du bilan, que les provisions ont été reconstituées à hauteur de CHF 1'698'003.-. Dans la mesure où CHF 700'000.- de plus que nécessaire ont été amortis, le montant des amortissements complémentaires aurait pu être limité à CHF 4.7 millions au lieu de CHF 7 millions.

Pour revenir à ce que disait M. Messerli concernant certaines factures, M. Le Guern constate que les factures d'avocat de la commune sont totalement sibyllines. En effet, certaines d'entre elles comportent un libellé intitulé *affaires en cours* où sont inscrits les éléments suivants : montant CHF 22'000.-, photocopies CHF 50.-, TVA 8%. Il est indigne d'une commune d'accepter des factures qui soient aussi peu motivées, tant en taux horaire qu'en temps passé.

M. Le Guern revient maintenant sur les documents reçus cette dernière semaine. Le rapport succinct du réviseur contient des éléments incorrects par rapport aux fonds des investissements. Ces éléments ont été corrigés dans le rapport complet mais d'autres erreurs apparaissent, notamment l'oubli d'une ligne comptable dans le compte de fonctionnement par nature. Les erreurs de ces rapports complétées par les commentaires envoyés avec ces documents montrent que le rapport complet a été rédigé à la hâte et bâclé à la fin d'un processus de révision qui ne s'est pas fait correctement. M. Le Guern ne sait pas qui est responsable de ces erreurs mais constate que les chiffres communiqués présentent des anomalies. M. Le Guern relève également que la délibération proposée présente des erreurs de chiffres. M. Le Guern ne va pas les signaler car le groupe des Verts compte voter contre cette délibération et pense que ceux qui voteraient en faveur de cette délibération ont une petite considération de leur rôle de conseiller municipal.

Mme Sobanek indique qu'à l'instar de M. Messerli, elle avait différentes questions qu'elle souhaitait poser lors de la séance des commissions Réunies, puisqu'elle n'a pas pu se rendre à la commission des Finances. Elle a appris que l'annonce concernant l'absence de séance des commissions Réunies a été faite en fin de séance de la commission des Finances, ce qu'elle trouve peu élégant et elle comprend que des questions soient posées dans le cadre de ce Conseil. Mme Sobanek rappelle que la séance des commissions Réunies avait pour but que les questions relatives aux comptes ne soient pas posées en plénière. Mme Sobanek a pu trouver certaines explications dans le rapport de l'organe de révision mais elle n'a pas eu le temps de faire une partie de son travail ce qu'elle regrette. Elle regrette également que les conseillers municipaux n'aient pas eu l'occasion de poser leurs questions car contrairement à ce que dit M. Fassbind, il ne s'agit pas de chercher la « petite bête » mais de pouvoir suivre l'état des comptes de la commune. À la lecture dudit rapport, Mme Sobanek a constaté qu'il reste encore CHF 19'000.- sur le compte prévu pour l'aide en cas de catastrophes. Il lui semble qu'il y a bien assez de catastrophes dans ce monde et qu'une commune qui réalise un bonus de plus de CHF 4 millions peut se permettre de donner au moins ce qu'elle a budgété. La gestion par le haut de ces comptes ne permettant pas aux membres de ce Conseil de s'exprimer, cette somme n'a au final pas été dépensée. Mme Sobanek va donc aborder ce point lors d'une prochaine séance de la commission Sociale.

M. Messerli souhaite revenir sur le mode d'analyse des comptes. Il se souvient parfaitement des séances identiques des années précédentes, où effectivement M. Locher montrait un certain agacement quant au fait que des questions soient posées lors de l'approbation des comptes. Il paraissait donc logique qu'une séance soit organisée pour que des questions puissent être posées. Dans la mesure où cette séance a été supprimée, M. Locher devait s'attendre à ce que des questions soient posées lors de la séance plénière.

M. Fassbind tient à préciser que la convocation pour la séance des commissions Réunies n'est habituellement pas du ressort du Président de la commission des Finances.

M. Locher rappelle ses propos tenus précédemment concernant la dernière séance du Conseil municipal. Une présentation formelle des comptes a été faite dans le cadre de laquelle le calendrier a été communiqué. En date du 12 avril, le Conseil municipal avait donc connaissance du calendrier proposé pour l'analyse des comptes. La présentation de ce calendrier n'a soulevé aucune réflexion. De dire que la suppression de la séance des commissions Réunies n'a pas été communiquée est factuellement faux car une diapositive relative au calendrier a été montrée.

M. le Guern se souvient qu'à ce jour, la présentation des comptes n'était pas suivie d'une discussion où des questions étaient posées car ces questions pouvaient être posées ultérieurement, raison pour laquelle aucun conseiller n'a posé de questions lors de cette séance. Il ne pense pas qu'il appartient aux conseillers municipaux de devoir vérifier les diapositives présentées pour s'assurer qu'ils ne se font pas « entourlouper » sur une date.

Mme Wyss a un souvenir très précis de la présentation qui a été très rapide notamment sur la fin où beaucoup de dates étaient inscrites. Il était ainsi très difficile d'en prendre connaissance. Mme Wyss ne trouve pas que cette présentation des comptes soit conforme à ce qu'elle a vécu depuis qu'elle siège au sein de ce Conseil.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération en précisant qu'au point 4, il convient de remplacer CHF 17'018'407.90 par CHF 17'018'407.93 puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

APPROBATION DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT, DU COMPTE
D'INVESTISSEMENT, DU FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS, DU
COMPTE DE VARIATION DE LA FORTUNE ET DU BILAN 2017

Vu le compte administratif pour l'exercice 2017 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2017 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le préavis favorable émis par 5 voix pour et 2 abstentions, par la commission des Finances le 19 avril 2018,

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 96, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 13 voix pour, 7 voix contre et 3 abstentions,

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2017.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2017 pour un montant de CHF 40'827'158.25 aux charges et de CHF 45'622'080.03 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 4'794'921.78.
3. D'approuver le compte d'investissement 2017 pour un montant de CHF 3'722'497.90 aux dépenses et de CHF 1'911'012.20 aux recettes, les investissements nets s'élevant à CHF 1'811'485.70.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 1'811'485.70 par l'autofinancement à raison de CHF 17'018'407.93 au moyen de la somme de CHF

4'542'443 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, au moyen des amortissements complémentaires excédant les amortissements ordinaires inscrits au compte de fonctionnement pour un montant de CHF 7'681'043.15 et au moyen de l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 4'794'921.78.

5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 4'794'921.78 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2017.
6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2017, totalisant à l'actif un montant de CHF 135'154'652.98 qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 93'343'646.59
- Patrimoine administratif (natures 14 à 17)	<u>CHF 41'811'006.39</u>
Total de l'actif	CHF 135'154'652.98

et au passif un montant de CHF 135'154'652.98 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'987'987.68
- Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	CHF 4'595'000.00
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 1'228'848'15
- Provisions (nature 24)	CHF 10'761'597.43
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 16'077'541.66
- Fortune nette (nature 29)	<u>CHF 100'503'678.06</u>
Total du passif	CHF 135'154'652.98

- Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31.12.2017 à CHF 12'600'000.00.

6.3 Travaux de réfection des enrobés bitumineux et des cheminements situés à proximité de la salle communale Jean-Jacques Gautier : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 140'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Locher pour expliquer le sujet.

M. Locher explique que l'entretien courant des enrobés de la commune justifie la réfection de ceux situés autour de la salle communale, avec leur remise à niveau à certains endroits, et la reprise des marquages. La commission des Bâtiments et Travaux s'est rendue sur place pour examiner de quoi il s'agissait et a validé cette proposition. C'est la raison pour laquelle M. Locher présente cette demande de crédit d'investissement de CHF 140'000.- qui sera amorti en dix ans. Il n'a pas d'autres remarques à ce stade.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann signale que la commission s'est effectivement rendue sur place car elle a exprimé le désir d'examiner ce qu'il en était. En fait, c'était un exercice intéressant car elle a rencontré deux employés de la commune qui ont expliqué longuement quel était l'état des enrobés. Il a été constaté que si les réparations n'étaient pas effectuées dans l'immédiat, les dégâts deviendraient plus importants. La commission a aussi pu constater que la manière dont la

commune assurait le suivi de ce type d'aménagements était instructive et intéressante, raison pour laquelle elle a préavisé à l'unanimité la demande de crédit.

Le Président passe la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

M. Fassbind signale que la commission des Finances a préavisé le crédit à l'unanimité pour les mêmes raisons que M. Ulmann a indiquées. À la question de l'amortissement qu'elle avait posé, M. Locher vient de répondre.

Le Président ouvre la discussion.

Si Mme Heiniger a bien compris, la demande de crédit comporte aussi la réfection de la partie piétonnière qui conduit de la salle communale à la promenade Gautier. M. Locher répondant par l'affirmative, elle pense que bon nombre de gens vont être contents car ce chemin est en piteux état. Quand il pleut, le chemin est rempli de flaques et cela devient dangereux pour certaines personnes. Si on voulait vraiment bien faire, Mme Heiniger pense – et c'est une remarque qui a d'ailleurs déjà été faite en début de législature – qu'il faudrait veiller à ce qui se passe avec les bennes qui se trouvent sur la zone herbeuse du parking adjacent à la salle communale. En effet, avec le passage des machines, cela laisse des marques et le parking devient peu engageant.

Mme Wyss demande pourquoi cette réfection n'est pas élargie au petit chemin qui mène de la salle communale au chemin de la Bessonnette. Ce cheminement est énormément emprunté tant par les cyclistes de la région que les piétons. Or, il est rempli de flaques, non seulement quand il pleut mais quand l'arrosage automatique se met en marche sur la pelouse de la place Colonel-Audéoud. Est-ce trop demandé d'inclure sa réfection dans le crédit proposé ?

M. Locher s'étonne de cette remarque car s'il s'agit bien du chemin asphalté auquel Mme Wyss fait allusion, ce dernier vient d'être refait, il y a à peine une année, et il est en parfait état. Peut-être que Mme Wyss ne l'a pas emprunté récemment.

La parole n'étant plus demandée, le Président donne lecture de la délibération puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend la délibération suivante :

TRAVAUX DE RÉFECTION DES ENROBÉS BITUMINEUX ET DES
CHEMINEMENTS SITUÉS À PROXIMITÉ DE LA SALLE COMMUNALE
JEAN-JACQUES GAUTIER : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 140'000.- TTC)

vu les articles 30, alinéa 1 lettres e) et m) et 31, de la Loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Bâtiments et Travaux, lors de leur séance du 16 avril 2018,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par les membres de la commission des Finances, lors de leur séance du 19 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,
le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 140'000.- TTC, pour couvrir les frais liés à des travaux de réfection des enrobés bitumeux et des cheminements situés à proximité de la salle communale Jean-Jacques Gautier.
- De comptabiliser la dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif.
- D'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires au financement de ces travaux, sur les disponibilités de la trésorerie communale.
- D'amortir la dépense nette prévue de CHF 140'000.- TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le numéro 61.33 « Amortissement ordinaire du patrimoine administratif », de 2019 à 2028.

6.4 Travaux de construction du collecteur EU/EP sous le chemin de Grange-Falquet : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 640'000.- TTC)

6.5 Travaux de mise en séparatif du collecteur EU/EP sous le chemin de la Paumière : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 700'000.- TTC)

Le Président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

Avant d'aborder le détail du point 6.4 de l'ordre du jour, M. Locher aimerait faire un commentaire qui englobe ce dernier et celui figurant sous le point 6.5 afin de remettre le Conseil à jour concernant les divers fonds intercommunaux. À cet égard et suite à la séance de la commission des Finances du 19 avril 2018, M. Locher donne quelques explications concernant plus particulièrement le Fonds Intercantonal d'Assainissement (FIA), en lien avec les travaux prévus sur les chemins de Grange-Falquet et de la Paumière.

Chacun se souviendra que le FIA a été constitué dans le cadre de la loi modifiant la loi sur les eaux du 29 novembre 2013 sous la forme d'une fondation de droit public destinée à assurer le financement et la réalisation, l'extension, la transformation, l'entretien et l'exploitation du réseau secondaire des communes. Par ailleurs, le FIA dont la durée est indéterminée a son siège auprès de l'Association des communes genevoises (ACG). Son conseil est composé de 5 membres, 1 délégué de la région Rive droite, 1 délégué de la région Arve-Rhône, 1 délégué de la région Arve-et-Lac, 1 représentant de la ville et 1 représentant du Département. À l'exception du représentant de la ville de Genève désigné par le Conseil administratif de celle-ci, du représentant du Département désigné par le Conseiller d'État en charge du dossier, les membres du conseil sont désignés par l'ACG parmi les magistrats communaux en exercice. À teneur de l'alinéa 2 de l'article 58 de la loi sur les eaux, le réseau secondaire est propriété des communes qui le loue au FIA, ce dernier étant chargé de sa gestion sous la surveillance de l'État. Donc, le fonds valide, après acceptation par les services de l'État et avant la

délibération des Conseils municipaux relative aux crédits d'investissement, le projet d'assainissement présenté par la commune et ses coûts estimés.

Les amortissements des investissements afférents à la mise aux normes du réseau secondaire existant, notamment la réhabilitation, la mise en séparatif et la gestion centralisée des eaux pluviales des zones bâties existantes sont compensées par le montant de la location du réseau secondaire facturé au fonds.

Par ailleurs et pour conclure, M. Locher rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2018, la durée des amortissements pour les collecteurs ainsi que des loyers versés au FIA sont de 40 ans, et non plus de 30 ans. C'est la raison pour laquelle ces détails figurent dans le cadre de la délibération soumise au vote ce soir.

M. Locher en vient au chemin de Grange-Falquet. Une partie de ce chemin, entre la Voie verte et le chemin de la Gradelle, avait déjà été assaini. Cependant, il restait une incertitude concernant les niveaux définitifs de l'exutoire au niveau du tracé CEVA, raison pour laquelle l'entier du chantier projeté n'avait pas été réalisé. Dans la mesure où cette incertitude a pu être levée, il convient de finir les travaux, ceci pour un montant de CHF 640'000.-.

Le Président passe la parole à M. Ulmann, Président de la commission des Bâtiments et Travaux.

M. Ulmann signale que la commission a bénéficié d'un exposé assez long et détaillé de la part de l'ingénieur chargé de la supervision des travaux sur les raisons de poser ces canalisations et qui font partie d'un plan cantonal. En d'autres termes, il s'agit de connecter quelques maillons manquants au réseau existant. La commission a préavisé favorablement ces deux crédits demandés.

Le Président donne la parole à M. Fassbind, Président de la commission des Finances.

Fort de l'unanimité de la commission des Bâtiments et Travaux, la commission des Finances s'est principalement intéressée au mécanisme de financement que M. Locher vient d'expliquer aujourd'hui. Effectivement, c'est un système assez complexe. La commission a donné un préavis unanime sur les deux objets.

Le Président ouvre la discussion.

Vu l'unanimité des votes en commission sur ces deux objets, M. Gross propose de les voter ensemble dans la mesure où ils ont été traités de la même manière dans les deux commissions concernées.

La proposition étant acceptée, le Président donne lecture des deux délibérations puis procède au vote.

Puis le Conseil municipal prend les délibérations suivantes :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU COLLECTEUR EU/EP SOUS LE CHEMIN
DE GRANGE-FALQUET : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 640'000.- TTC)

Vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Chêne-Bougeries adopté par le Conseil municipal par délibération du 9 décembre 2004,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs civil Buffet & Boymond SA par le Conseil administratif pour l'étude de ce projet d'assainissement,

vu le projet de construction de collecteurs élaboré par le bureau cité et le devis relatif au projet,

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement par la Direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière,

vu la délivrance en date du 5 septembre 2017 d'une autorisation de construire par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE),

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux – Ge L 2 05),

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 16 avril 2018,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 19 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 640'000.- TTC, destiné aux travaux de construction du collecteur EU/EP situé sous le chemin de Grange-Falquet ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter dans l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;

- d'amortir cette dépense de CHF 640'000.- TTC au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.33 dès 2019 ;
- de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen de loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.46 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale.

TRAVAUX DE MISE EN SÉPARATIF DU COLLECTEUR EU/EP SOUS LE
CHEMIN DE LA PAUMIÈRE : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 700'000.- TTC)

Vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE) de la commune de Chêne-Bougeries adopté par le Conseil municipal par délibération du 9 décembre 2004,

vu la planification quinquennale communale remise au Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA),

vu le mandat confié au bureau d'ingénieurs civil Buffet & Boymond SA par le Conseil administratif pour l'étude de ce projet d'assainissement,

vu le projet de construction de collecteurs élaboré par le bureau cité et le devis relatif au projet,

vu l'examen technique et financier du dossier effectué par le Département de l'environnement, des transports et de l'agriculture (DETA) et plus particulièrement par la Direction générale de l'eau et la validation du projet par cette dernière,

vu la délivrance en date du 13 octobre 2017 d'une autorisation de construire par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE),

vu l'exposé des motifs accompagnant la présente délibération,

conformément à l'article 30, al. 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux (LEaux – Ge L 2 05),

vu le préavis favorable émis par 8 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Bâtiments et Travaux lors de sa séance du 16 avril 2018,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission des Finances lors de sa séance du 19 avril 2018,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 23 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'investissement de CHF 700'000.- TTC, destiné aux travaux de mise en séparatif du collecteur EU/EP sous le chemin de la Paumière ;
- de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter dans l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif ;
- d'amortir cette dépense de CHF 700'000.- TTC au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.33 dès 2019 ;
- de prendre acte que ce crédit sera financé au moyen de loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique numéro 72.46 ;
- d'autoriser le Conseil administratif à prélever les montants nécessaires à cette opération sur les disponibilités de la trésorerie communale.

7. Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations.**M.2 Motion concernant les abribus**

Le Président rappelle l'annonce du dépôt d'une motion concernant les abribus. Il passe la parole à l'une des motionnaires, Mme Sobanek.

Après avoir rappelé qu'un des abribus sur la commune a été récemment supprimé, Mme Sobanek donne lecture de la motion suivante :

PROPOSITION DE MOTION

Pour des arrêts TPG confortables qui abritent et permettent aux usagers de s'asseoir.

Les conseillers municipaux soussignés considérant :

- *Que 17 arrêts TPG de la commune sur 44 ne proposent aucun équipement (ni banc, appui ou abri) ;*
- *Qu'à certains arrêts TPG de notre commune, il a été opté pour un modèle avec appui dorsal et non une possibilité pour s'asseoir (11 arrêts sur 44) ;*
- *Qu'il faut penser aux usagers et leur offrir un minimum de confort : pouvoir s'asseoir et être abrité en attendant le bus ou le tram, en tout cas aux arrêts les plus fréquentés.*

Invitent le Conseil administratif de la ville de Chêne-Bougeries à :

- a) étudier la possibilité de remplacer les appuis dorsaux par des bancs dans les 11 abris concernés de la commune,*
- b) étudier la possibilité d'équiper en abris et bancs certains des arrêts qui n'ont aucun équipement, là où la largeur et la profondeur de l'emplacement le permettrait.*

À ce sujet, Mme Sobanek aimerait ajouter qu'elle a aussi examiné les abribus mis en place par d'autres communes. Ainsi, elle a pu constater, qu'avec la même largeur de trottoir, certaines d'entre elles ont quand même réussi à installer un petit banc et si possible, non pas en métal, mais en bon vieux bois. Car, sur les bancs en métal, on a les fesses, soit trop chaudes, soit trop froides, mais jamais à la bonne température. Le bois est quand même agréable. Mme Sobanek voudrait dire encore – ce n'est d'ailleurs pas tout à fait une nouvelle – que les TPG ont tendance à éloigner les arrêts des voies de tram. Mme Sobanek rappelle également qu'elle a déjà longuement fait état de la suppression de l'arrêt « Chêne-Bougeries » et elle espère que le Conseil administratif va vraiment se battre pour que la fusion prévue des arrêts « Grange-Falquet » et « Chêne-Bougeries » se réalise. Il faudrait donc aménager l'arrêt de manière à ce que les gens qui viennent du chemin De-La-Montagne et qui ont déjà fait 400 mètres à pied au minimum puissent au moins s'asseoir, surtout le week-end, car la fréquence des trams est espacée. Mme Sobanek a parlé à maintes reprises de personnes qui se déplacent en déambulateur, de personnes qui sont fatiguées par les trajets. Il faut vraiment penser au confort des usagers. Mme Sobanek remercie l'assemblée de faire bon accueil à la motion et surtout Mme Armand qui a examiné l'ensemble des arrêts situés sur le territoire communal en vue de pouvoir présenter un état des lieux précis.

Le Président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher souhaiterait féliciter le groupe l'Alternative pour ce travail de recensement. Pour ceux qui sont nouveaux au sein de ce Conseil, il rappelle que le débat sur les abribus est un sujet qui dure depuis fort longtemps. Au niveau des principes, la situation est la suivante : les communes mettent en place, financent et entretiennent des abribus, après en avoir obtenu l'autorisation de la part de l'État, que ce soit sur territoire communal ou cantonal. Et si les communes ne le font pas, il n'y a pas d'abribus. Ceux qui se trouvent sur la route de Chêne, en territoire cantonal, sont donc financés, posés et entretenus par la commune. Ce sujet a fait l'objet de discussions lors de deux séances du Conseil municipal et des présentations ont eu lieu lors de 4 séances de commission. Votre Conseil a voté à deux reprises des crédits conséquents, l'un de CHF 115'000.-, puis un second d'un montant de CHF 700'000.-. Pour sa part, M. Locher, depuis qu'il est en charge des infrastructures, a réalisé la pose de 9 abris. Le sujet a donc été étudié de manière détaillée. M. Locher rappelle les contraintes y afférentes, celles-ci étant d'ordre légal et pratique. En effet, il est nécessaire que toute structure soit en retrait de 30 cm du bord de la route. Il existe ensuite des contraintes relatives aux outils d'entretien, la petite balayeuse a besoin d'un espace libre de 1.40 m de hauteur, la grande de 2.80 m. Quant au choix du modèle d'abribus, ce dernier a été fait lors de la législature précédente par une partie des membres de ce Conseil avec une claire volonté d'harmonisation sur le territoire cantonal. Il s'agit du modèle dit « ville de Genève ». Il existe d'autres types d'abris, comme celui situé en face de la salle communale mais à chaque endroit où cela a été possible, il a toujours été privilégié d'installer l'abri le plus grand possible.

Concernant les aménagements, il a été démontré, dans l'ensemble des discussions qui ont eu lieu, que les utilisateurs se mettent en groupe, debout, pour se protéger de la pluie. Par contre lorsqu'il y a un siège, les gens ne se serrent pas les uns contre les autres sur un banc. Par ailleurs, on ne se met pas volontiers debout devant une personne qui est assise sur un siège. Il a été expliqué que ces comportements réduiraient de manière très importante la fonctionnalité de ces abris. C'est la raison pour laquelle – et ce n'est pas qu'à Chêne-Bougeries – on a privilégié un simple appui. La réponse à la motion n'est donc pas simple puisque la situation actuelle est l'aboutissement d'une vaste réflexion. M. Locher signale au passage une particularité à Chêne-Bougeries, à savoir l'existence d'un abri situé sur un terrain privé que

son propriétaire a mis à disposition du public à bien plaisir. Il peut être remercié ce soir. Mais pour le reste, la commune n'a guère d'autre perspective concernant la pose d'abribus, à part à l'angle de la route de Malagnou et du chemin de la Chevillarde, dans le cadre des aménagements de la route de Malagnou. Cela fait plusieurs années que le canton en parle, mais à Genève, comme chacun le sait, cela peut prendre encore du temps.

Mme Armand voulait rappeler deux chiffres que chacun connaît, 24% des habitants de la commune sont des retraités, dont 9% ont plus de 80 ans. C'est vraiment à ces personnes-là que les motionnaires ont pensé et non pas aux groupes de jeunes qui sortent de leur école. Avoir un petit bout de banc pour que les personnes âgées puissent attendre leur bus sans trop se fatiguer, même si le banc ne prend pas toute la largeur de l'abri, c'est quelque chose qu'on pourrait se permettre sur certains arrêts. Ce que demande la motion consiste à étudier la possibilité, principalement sur ces arrêts où il y a déjà un abri, de remplacer la barre d'appui par un banc ou un demi-banc. Il s'agirait de déterminer les emplacements où cela est possible. En effet, sur les arrêts qui ne sont pas équipés de bancs, il y en a peut-être 5 où l'on pourra tout de même entreprendre quelque chose tout de suite. La motion ne demande pas que l'ensemble des abribus soit équipé demain, avec des bancs partout, elle demande d'étudier la possibilité d'aménager les arrêts de la façon la plus confortable possible, surtout à l'occasion de travaux de rénovation ou de changement de matériel, par exemple.

Mme Heiniger ajoute que chacun aura peut-être remarqué qu'à Chêne-Bourg, les mêmes arrêts « Ville de Genève », ont sur la vitre le logo de la commune. Pourquoi ne pas le faire à Chêne-Bougeries dans le futur, si la motion est acceptée ? Ensuite, est-il envisageable, par exemple, concernant l'arrêt « Grange-Falquet », qui est très fréquenté à certaines heures de la journée, que les gens puissent attendre sur le trottoir d'en face, plutôt que de rester en plein soleil.

M. Locher ne sait pas si c'est possible d'installer un abribus sur le trottoir d'en face, obligeant ainsi les gens à traverser en courant quand le tram arrive. En ce qui concerne le logo, il faut savoir que la sinistralité liée à ces panneaux étant importante, il faut régulièrement les changer et cela coûte une fortune. Si en plus, il faut encore les faire graver...

Mme Heiniger ne pense pas que ces logos soient gravés.

M. Fassbind observe que la liberté d'action est relativement restreinte. D'un autre côté, on constate que la liste des abribus offre une grande variété de cas, de configuration, de fréquence, de durée d'arrêt, etc. M. Fassbind propose alors que le sujet soit traité en commission Nature & Environnement. Cela permettra de faire venir un représentant des TPG qui indiquerait les différentes possibilités existantes afin qu'il y ait un vrai choix pour le Conseil administratif.

Mme Sobanek pense que ce serait mieux que l'on soit à plusieurs à se pencher sur le sujet et qu'on ose avoir un peu d'audace. Elle rappelle que lors du voyage qu'elle avait organisé en tant que Présidente, elle avait emmené les membres du Conseil à Fribourg en Brisgau où chacun a pu constater que tout un quartier est sorti de terre grâce à l'audace des municipaux de l'époque. Ici, on hésite pour 30 cm. Bien sûr qu'il y aura peut-être quelqu'un qui dénoncera certaines des mesures prises mais on peut aussi oser discuter avec les propriétaires des biens-fonds qui ne sont pas à proximité immédiate de l'arrêt TPG. Par exemple, devant l'immeuble où habite Mme Sobanek, elle constate que des gens en attente de leur bus sont exposés au vent et à la pluie. On pourrait peut-être négocier avec le propriétaire pour installer

un banc ou un petit abri, non pas immédiatement devant l'immeuble, mais un peu en retrait. Comme le disait Mme Armand, ce n'est pas le problème des jeunes, il faut penser aux aînés. Lors de la présentation des abribus proposés, Mme Sobanek s'était déjà étonnée de leur étroitesse mais on lui avait répondu à l'époque qu'ils avaient déjà été commandés. Elle pense quand même que le sujet mérite d'être repris et ce serait bien qu'un vote de principe sur le renvoi en commission ait lieu.

Mme Jotterand trouve que cette motion est extrêmement importante car on découvre un besoin des usagers des transports publics. Il est vrai que si on passe sa vie en utilisant les transports publics, on peut observer des gens affaiblis pour différentes raisons et il est important de penser à la qualité plutôt qu'à la quantité. On est dans une société quantitative et il faut faire attention de ne pas se laisser imposer cette fausse nécessité. Si on pense à la qualité, même s'il n'y a que trois places assises, c'est déjà un lien de qualité. Mme Jotterand soutient cette motion car c'est important. Il y a des gens qui ont besoin d'être assis, d'autres personnes qui doivent avoir des égards pour ceux qui sont plus vulnérables. Cette motion est tout à fait adéquate et elle correspond à quelque chose dans notre société, d'autant plus qu'on incite les gens à prendre les transports publics. Mme Jotterand n'a pas de permis de conduire et elle passe sa vie dans les transports publics. C'est donc toute une stratégie qu'il faut avoir, toute une souplesse, c'est un regard sur le monde, et en échange, si on peut améliorer les choses, chaque petit pas est important. Il serait bon de suivre l'exemple de certains pays du nord.

Sans passer la parole à son Vice-président, le Président souhaite transmettre un élément d'information. À propos de l'arrêt « Grange-Falquet », puisque c'est celui qu'il utilise le plus, il pense que si on installait un abribus sur le trottoir sud, il n'y aurait pas de danger particulier parce que, à cet endroit, on voit le tram venant de la ville de Genève arriver pratiquement sur un kilomètre, et concernant celui qui vient d'Annemasse on le voit arriver sur plus d'une centaine de mètres. Donc, les usagers auraient le temps de traverser en toute sécurité lorsqu'un tram est en approche.

Le Président propose un vote principe sur le renvoi de la motion en commission.

M. Stroun propose de voter simplement un renvoi en commission.

- Par 22 voix pour et 1 abstention, le renvoi en commission Nature et Environnement est accepté.

Le Président poursuit avec les questions.

7.2 Aménagements sur la Voie verte (partie 1)

Mme Armand aimerait rester dans la thématique des bancs pour exprimer un regret. La commune a voté un budget pour le mobilier de la Voie verte et elle avait vu des photos non-contractuelles, des photos d'illustration qui étaient destinées à faire rêver un peu avec des bancs pourvus d'un dossier. N'étant pas toujours très attentive, elle n'avait pas remarqué que dans le budget voté, par contre, il était écrit en petit, « banquette TPG ». Si on se réfère au mobilier de la ville de Genève, on se rend compte que « banquette TPG », ne correspond pas à un banc. Il s'agit en fait d'une banquette sans dossier et c'est ce qui a été installé partout sur la Voie verte, sur le territoire des cinq communes concernées. Mme Armand trouve cela regrettable pour les mêmes raisons qui ont été évoquées avec la motion sur les abribus. Ce

sont des bancs sur lesquels on ne s'attarde pas, on ne peut pas lire un chapitre de son bouquin et dès qu'on traverse la frontière, du côté Annemasse, on trouve des bancs avec des dossiers. Si l'on veut se reposer sur la Voie verte, il faut donc traverser la frontière. Mme Armand sait qu'on ne peut rien faire, c'est une décision des cinq communes, mais elle regrette que l'on manque là aussi d'audace, qu'on ne fasse pas les choses jusqu'au bout. Il y avait là une occasion formidable d'aménager ce lieu et c'est dommage.

Mme Sobanek renchérit à la remarque de sa collègue et propose de réfléchir à l'aménagement de ces espaces de manière plus ouverte. Elle fréquente la Voie verte, puisqu'elle habite à côté. Cela étant, elle a constaté que d'autres espaces verts sur la commune avaient été aménagés différemment, l'un adjacent à l'école de la Gradelle, l'autre à l'ECG. Ces espaces appartiennent au canton. Or, la Voie verte est l'unique espace où l'on est à l'abri du bruit des voitures. Il vaudrait donc la peine d'examiner la possibilité d'ouvrir un peu plus ces espaces sur la commune. Par ailleurs, elle a pu remarquer qu'il manquait des poubelles sur la Voie verte et elle suggère qu'on en installe.

M. Karr répond, concernant le DIP, que la commune avait fait la demande d'ouverture de l'espace adjacent aux deux écoles en question, mais l'office des bâtiments (OBA) avait exigé que ce cloisonnement soit réalisé. M. Karr dirait que de manière générale, toute la césure entre la Voie verte et le traitement de l'espace public, dont les écoles, voire l'espace privé, est chose qui reste à conquérir. Il a reçu récemment une photo de la part d'une communière, de quelqu'un en train d'uriner devant sa fenêtre depuis un promontoire. On commence à avoir des conflits d'usage entre les riverains et les usagers de la Voie verte. Il n'en demeure pas moins que Mme Sobanek a raison, il faudrait que ce soit plus ouvert.

Concernant le DIP, Mme Sobanek annonce que la commune aura une députée qui va poser la question là où il faut.

7.3 Fondation pour le logement

Mme Sobanek a une question à poser à M. Locher concernant la fondation communale pour le logement. Quelle est la date d'entrée en fonction des membres du Conseil de fondation ?

M. Locher répond que le calendrier est décidé. Il ne l'a pas précisé en tête mais des convocations seront envoyées très prochainement concernant l'approbation des comptes ainsi que la mise en place du nouveau Conseil de fondation.

7.2 Aménagements sur la Voie verte (partie 2)

Mme Wyss revient sur la Voie verte. Elle a assisté à son inauguration. C'était magnifique. « Vive la mobilité douce », c'était le mot qu'on entendait sans arrêt. Qu'elle ne fut pas sa surprise, en descendant la Voie verte à pied de croiser une petite camionnette de Chêne-Bougeries qui ramassait les poubelles, moteur bien allumé à l'arrêt. Pour une zone de mobilité douce, pourquoi ne pas utiliser un vélo équipé d'un panier pour faire bonne figure, plutôt qu'un tel véhicule.

M. Messerli rebondit sur le commentaire de Mme Wyss. Il faut aller voir à Copenhague. Le travail dans les parcs publics s'effectue à vélo mais ce n'est pas là-dessus qu'il comptait intervenir.

7.4 Repas avec les enseignants

M. Messerli a effectivement une question à laquelle il n'obtiendra sans doute pas de réponse ce soir, mais il espère une réponse prochainement. Après avoir repris le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 15 juin 2017, il se réjouit d'entendre Mme Sommer qui lors de cette même séance défendait la nouvelle formule mise en place pour le repas du corps enseignant. Mais il se réjouit aussi d'entendre le compte-rendu des contacts avec les enseignants, d'une part, et avec une autre catégorie de personnel qui était invité à la salle communale, soit les employés de la commune. M. Messerli attend une réponse sur cette question, car il est loin d'être convaincu lui-même par la nouvelle formule. Dans le même procès-verbal du 15 juin, il est bien noté qu'il avait demandé de dresser un bilan suite à la formule utilisée l'année dernière. Il espère obtenir un retour et qu'une proposition soit faite sur laquelle on puisse se prononcer.

7.2 Aménagement sur la Voie verte (partie 3)

En parlant d'audace, M. Fassbind rappelle le vote du Conseil qui avait augmenté de CHF 100'000.- le montant du crédit destiné à l'aménagement de la Voie verte CEVA dans le but que la partie située sur la commune soit embellie. On attend aujourd'hui de constater les résultats de ce montant supplémentaire. Or, pour l'instant, M. Fassbind a un peu l'impression que les aménagements se situent même niveau que ceux réalisés dans les autres communes.

M. Karr répond que l'argent est bien là, mais que la commune n'a pas la maîtrise foncière. Cela signifie que les CFF ne la laissent pas intervenir pour améliorer le quotidien de la Voie verte. Par exemple, il n'est pas possible – question qu'il a soulevée à maintes reprises – de renforcer ponctuellement les endroits de conflit d'usage plutôt que de devoir installer des barricades en plastique. Tout est conventionné avec les CFF. Des servitudes ont été inscrites, des accords pris pour améliorer ce programme commun, mais la possibilité de le faire n'existe plus.

7.4 Passage piétonnier au chemin De-La-Montagne

M. Colquhoun revient à nouveau sur la question du fameux passage piétonnier situé au chemin De-La-Montagne. Suite aux demandes faites en commission, une entreprise a procédé à la pose d'enrobage plastifié en creux dans le bitume, comme cela se réalise ailleurs, mais cela n'a rien résolu. M. Colquhoun émet une suggestion dont il a fait un croquis pour M. le Maire. En fait, on arrive très bien à faire en sorte que ce passage piéton soit beaucoup plus lisible. Il suffit d'élargir le dessin sur la chaussée : au lieu d'avoir une zone sur 3.50 m, il faut la marquer sur 6 à 7 mètres. Si on est capable de mettre en place des grandes croix blanches dans le cadre du marquage de giratoires complexes, dans le cas de figure, il faut dessiner une zone plus large, qui sera visible depuis le chemin de De-La-Montagne au même titre que lorsqu'on vient de la route de Chêne. Cela étant, M. Colquhoun suggère à chacun d'aller constater à Annemasse et à Gaillard la manière dont sont réglés les problèmes de sécurité des passages piéton, soit à l'aide de signaux lumineux qui clignotent. Il demande de faire le nécessaire car il risque bientôt d'y avoir un accident grave, l'endroit étant très fréquenté. Cela fait trois mois que M. Colquhoun le demande.

Le Président fait remarquer que juste à côté, le passage de l'ECG est très et beaucoup plus visible.

7.2 Aménagement sur la Voie verte (partie 4)

Mme Mathez-Roguet a entendu dire que du côté français, des barrières et des palissades ont été mises en place pour que les usagers s'arrêtent un peu. N'est-il pas possible de réaliser la même chose ?

M. Karr répond que ce sont eux qui ont la maîtrise des croisements.

Mme Mathez-Roguet poursuit en demandant d'installer des caninettes le long de la Voie verte, car les crottes de chien s'accumulent.

Mme Sobanek s'exclame qu'il faudrait en poser, un point c'est tout.

M. Karr réitère que la commune n'a pas la maîtrise foncière. Elle ne peut pas poser des choses sans l'accord du propriétaire du bien-fonds.

7.5 PasSage 41

M. Martinez aurait pu le faire avant. Il aimerait dire que tout se passe bien pour l'association PasSage 41 et il apprécie d'assister aux séances du comité. Il y aura d'ailleurs prochainement une assemblée générale.

7.6 Le site de la commune

Mme Armand s'étonne d'un problème de sécurité lié au site Internet de la commune puisqu'elle a trouvé un lien sur facebook alors qu'il n'est pas achevé.

M. Karr la rassure car il est tout à fait normal que le site soit d'ores et déjà accessible.

7.7 Barrières de protection

Mme Wyss remercie M. Colquhoun de son intervention car cela fait longtemps que l'on parle de dangerosité. Si la commune n'a pas la maîtrise sur la Voie verte, il faudrait installer des barrières ou des chicanes sur les chemins communaux, au bord du trottoir qui borde le chemin de Grange-Falquet et le chemin De-La-Montagne, en particulier.

M. Karr explique que dans le cas d'espèce, ce ne sont pas les CFF qu'il faut interpellé mais la DGT qui a déclaré, par un arrêté, qu'une piste cyclable borde cet endroit. Le chemin appartient à la commune, il est traversé par la Voie verte, mais la qualification du lieu n'est pas de compétence communale. Il a été demandé à la DGT d'installer des potelets mais elle a refusé de le faire parce que cela contredit l'usage logique de l'espace. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien entreprendre mais il faut une discussion avec les uns et les autres. M. Karr a d'ailleurs qu'il manquait un arrêté définitif de circulation et que seul un arrêté provisoire avait été pris pour l'heure.

Mme Wyss suggère de demander l'avis d'un juriste.

M. Stroun propose de reprendre le sujet en commission.

7.8 Croisement entre la route de Malagnou et la route du Vallon

Mme Lambert évoque à nouveau le croisement entre la route de Malagnou et celle du Vallon. Des accidents sont déjà arrivés car le feu mettant longtemps à se mettre au vert, tous les cyclistes passent par le passage piétonnier de manière dangereuse. Il faudrait remonter cette information.

Mots du Président à la fin de sa dernière séance de présidence.

*Monsieur le Maire,
Madame la Conseillère administrative,
Monsieur le Conseiller administratif,
Monsieur le Secrétaire Général,
Madame Sobanek, notre toute récemment élue députée au Grand Conseil que je profite de féliciter ici,
Chers collègues et amis.*

C'est avec une certaine émotion que je m'apprête à clore ce dernier Conseil municipal de mon année de présidence.

Rassurez-vous, je ne vais pas vous abreuver d'un discours inutilement long, demain matin la plupart d'entre nous devons nous lever tôt pour participer à notre sortie annuelle.

Mais je me devais cependant de vous remercier, chers collègues, de m'avoir permis par votre aide et votre bienveillance de mener à bien cette action malgré que certaines divergences d'opinion l'aient parfois rendue quelque peu chaotique.

Dans l'ensemble nous avons cependant aussi vécu de beaux moments d'unanimité, et pu ainsi constater que les divergences d'opinions politiques peuvent très bien s'effacer devant le bon sens.

Comme ce fut le cas des deux premières années de la présente législature, notre Maire, les deux Conseillers administratifs et notre très efficace Secrétaire général Raphaël Gaillard accompagné de son équipe ont assuré le bon déroulement de nos travaux en nous soumettant leurs projets pour délibération. Je les en remercie chaudement.

Une mention toute particulière doit aussi être adressée à Mesdames Bolognino et Fraternali qui s'occupent plus directement de notre Conseil, sans oublier notre procès-verbaliste Madame Monin et toute son équipe.

Maintenant, place aux jeunes et à mon ami Florian Gross. Il n'y a pas si longtemps, il était encore le plus jeune d'entre nous, et en tant que doyen d'âge, j'ai eu la chance de tenir avec lui le manche du sabre destiné à accomplir la tradition et de casser ainsi la marmite d'escalade en fustigeant les ennemis de la République ! Sa grande efficacité en tant que vice-Président me donne la certitude que son année de présidence sera une grande année pour notre Conseil.

Je vous remercie.

[Applaudissements]

La séance est levée à 22h59.

Le secrétaire
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Le Président
du Conseil municipal
P.-Y. FAVARGER